

# CHÈQUE RÉUSSITE

RENTRÉE  
2020

## 200 € pour les collégien-ne-s de 6<sup>e</sup>

résidant en Seine-Saint-Denis et scolarisé-e-s  
dans un collège public du département.

**Inscription avant le 11 octobre 2020 sur  
[ssd.fr/reussite2020](https://ssd.fr/reussite2020)**

Avant le  
11 octobre  
2020

**ÉTAPE 1**  
JE CRÉE  
MON COMPTE  
PARENTS\*

- Je me connecte sur [ssd.fr/reussite2020](https://ssd.fr/reussite2020) et je crée mon compte parents.

**ÉTAPE 2**  
JE FAIS  
MA DEMANDE

- Une fois mon compte créé, je fais la demande de chèque réussite pour mon enfant en y joignant un justificatif de domicile\*\*.

Rentrée  
2020

**ÉTAPE 3**  
JE REÇOIS  
MON CHÈQUE  
À DOMICILE\*\*\*

- J'utilise mes bons d'achat dans l'un des commerces partenaires (liste complète sur [ssd.fr/reussite2020](https://ssd.fr/reussite2020)) avant le 7 décembre 2020.

\* Parents ou tuteur-trice légale de l'enfant

\*\* Sont considérés comme justificatif de domicile : facture d'eau, d'électricité, de gaz ou de téléphone (y compris de téléphone mobile), quittance d'assurance (incendie, risques localifs ou responsabilité civile) pour le logement, titre de propriété ou quittance de loyer. Le document fourni doit impérativement dater de moins d'un an.

\*\*\* Après vérification des listes d'inscriptions en 6<sup>e</sup> dans un collège public de Seine-Saint-Denis.

Pour en savoir plus :  
[ssd.fr/reussite2020](https://ssd.fr/reussite2020)

N°Vert 0 800 000 351

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

